



DOSSIER ASSURANCE

Garantie et assurances

4.4

GARANTIE ET ASSURANCES



SOMMAIRE

Liste des documents joints au dossier 4.4

4.4.1 Garantie à première demande

Le montant de la garantie à première demande aura pour montant l'équivalent de 5% des charges variables et fixes en année 1 soit 62 k€ environ.

Le Groupe OGF apportera 100% de sa garantie à la société dédiée. Cette garantie du Groupe sera mise en place dès la constitution de la société dédiée.

4.4.2 Assurance véhicule

4.4.3 Assurance Responsabilité Tous dommages et pertes d'exploitation Groupe OGF

4.4.4 Assurance Responsabilité civile

4.4.5 Assurance Responsabilité Tous dommages et pertes d'exploitation société dédiée